



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

4^{ème} réunion de 2024

Séance du 5 décembre 2024

Délibération

PV n° 17

Objet : Mise à disposition des bornes de charge de véhicules électriques pour les usagers du SDIS

Date de convocation :
22 novembre 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, 5 décembre à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

Monsieur le Directeur de cabinet de M. le Préfet Charles NOÏN

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 14

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Arlette MASSIN.
Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Philippe DALLEMAGNE, Olivier
DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-
Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 8

*Mesdames Angélique GUILLEMINOT, Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT, Elisabeth
PHILIPPON.*

Messieurs Guy BERNIER, Philippe BORDE, Jean-Marie CAMUT, Didier LEPRINCE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Médecin de classe normale Maxime ROSETTI, Cne Nicolas RUINET, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Adc Cyrille RAPHAEL.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Ltn Thierry LANE, Sgt Emilie CHAMOIN, Mme Céline HEITZMANN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Au fur et à mesure des projets d'aménagement, le SDIS s'équipe de bornes de charge de véhicules électriques. Ainsi, les sites de Troyes Vouldy et Etat-major sont équipés et deux installations sont en cours de déploiement (Troyes Ouest et Extension Etat-major).

Par ailleurs, le premier véhicule électrique du SDIS est en service depuis Avril 2024. La recharge s'effectue sur les bornes par l'intermédiaire d'un badge et la gestion est réalisée par l'application Freshmile.

Afin de permettre une plus large utilisation de ces bornes, il est proposé de les mettre à disposition des véhicules personnels des usagers du SDIS.

Pour cela, les agents pourraient créditer leur compte personnel Freshmile et disposant d'une carte ou application mobile, l'accès aux bornes serait possible en fonction des nécessités de service.

La Société Freshmile agit alors en tant que mandataire du SDIS pour collecter les recettes liées à cette utilisation des infrastructures du SDIS par le personnel.

Le montant de la prestation s'élève à environ 5 euros / mois par borne pour la collectivité et l'électricité est revendue aux utilisateurs à prix coûtant.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE la mise à disposition des bornes de charge pour les véhicules du personnel du SDIS ;

AUTORISE le Président à signer la convention de mandat avec la société Freshmile.

Fait le

12 DEC 2024

Votes pour : 14

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Arlette MASSIN.
Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY